

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest : Activités statistiques du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO relatives au renforcement des capacités des Etats membres

Akou Adjogou

1. Introduction

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée le 28 mai 1975. Le Traité signé à cette date à Lagos a été révisé en 1993 (Traité Révisé), essentiellement pour doter l'institution d'éléments adéquats pour un fonctionnement plus efficace, avec pour but la promotion de la coopération et l'intégration dans la perspective d'une union économique de l'Afrique de l'Ouest. En plus du Secrétariat Exécutif et du Fonds de la CEDEAO créés suivant le Traité de 1975, d'autres institutions ont vu le jour avec le Traité Révisé. Parmi celles-ci, on peut citer le Parlement, la Cour de Justice et le Conseil Economique et Social. Les décisions de la Communauté passent par les Commissions Techniques Spécialisées avant d'être adoptées par le Conseil des Ministres et/ou par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Par exemple, les dossiers statistiques passent par les Directeurs de Statistique de la CEDEAO réunis dans la Commission « Commerce, Douanes, Fiscalité, Statistique, Monnaie et Paiements ».

En vue de la réalisation de l'union économique, la Communauté a mis en place un schéma de libéralisation et est en passe d'adopter un tarif extérieur commun ; elle a aussi adopté depuis 1999 un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques des Etats membres en vue de la mise en place de l'union monétaire. Pour faciliter la mise en œuvre de l'intégration, un certain nombre de programmes communautaires ont été définis dans les domaines de l'agriculture, des transports et télécommunications, de l'énergie, etc. ainsi que dans le domaine de la paix et de la sécurité.

2. Du programme statistique

Le programme statistique dérive de l'agenda communautaire ci-dessus et vise la facilitation de l'exécution et de l'évaluation des programmes, tout en s'ajustant à l'environnement régional et international. Il s'inscrit dans le cadre de la Politique de la CEDEAO en matière de Statistique, adoptée en 1996, et conformément aux dispositions de l'Article 3, section 2, alinéa (i) du Traité (Révisé). Les priorités à court et à moyen terme s'articulent autour du fonctionnement du mécanisme de surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques des Etats membres et de la surveillance commerciale, ainsi que le suivi des indicateurs de pauvreté et des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Deux plans d'action ont été adoptés en 2004 concernant l'harmonisation des comptes nationaux et des indices de prix à la consommation, respectivement, tandis qu'un programme statistique régional pour la période 2006-2010 reprenant les domaines prioritaires (huit au total) sera soumis pour adoption aux instances de la Communauté aux prochaines réunions statutaires.

Pour exécuter le programme statistique, la Division Statistique bénéficie de deux types de ressources : le financement du Secrétariat Exécutif, à travers les budgets annuels, et une assistance extérieure. Les deux composantes ont connu une augmentation notable ces trois dernières années : la première composante est passée de \$ 188 000 en 2003 à un montant de \$ 287 000 en 2005 (\$ 204 000 en 2004) ; tandis que la deuxième composante (assistance extérieure) s'est accru de \$ 659

000 en 2003 à \$1 486 000 en 2005 (\$803 000 en 2004). Ces ressources sont essentiellement utilisées sous forme d'intervention dans les Etats membres, avec un accent particulier sur le renforcement de capacités institutionnelles et techniques.

La Division statistique compte présentement 6 statisticiens professionnels (dont 3 permanents) et 2 assistants. Deux du personnel professionnel sont des spécialistes des comptes nationaux et des statistiques du commerce extérieur, respectivement.

Comme on pourrait le voir, les ressources extérieures représentent ces dernières années une part importante des ressources dédiées à la statistique par le Secrétariat Exécutif. Ceci témoigne de l'intérêt grandissant de nos partenaires dans le programme statistique de la CEDEAO. Mais dans le même temps, la nécessité de soutenir et consolider les capacités mises en place ainsi que la stratégie pour ce faire deviennent une préoccupation de première importance. En fait, ce sera l'un des défis que le Secrétariat Exécutif devra traduire sur le plan politique et budgétaire dans les années à venir.

Les principaux partenaires dans le domaine de la statistique sont pour l'heure la Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), la Commission Européenne, la Division Statistique des Nations Unies (DSNU), la France et PARIS21. L'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) est constamment sollicité par la CEDEAO pour son appui technique, notamment dans le domaine des comptes nationaux, des indices de prix à la consommation (IPC) et des capacités de diffusion des données. Par ailleurs, dans la mesure où la Communauté comporte d'autres regroupements sous-régionaux, la coordination statistique s'est vu accorder une importance notable dans l'exécution du programme statistique. Ainsi devient-elle une conditionnalité dans les négociations des assistances avec les partenaires statistiques.

3. Du renforcement des capacités dans les Etats membres

De par sa nature transversale, le renforcement des capacités est intégré à la plupart des composantes des grandes actions entreprises par le Secrétariat Exécutif pour le développement statistique en Afrique de l'Ouest. Il s'agit notamment des activités suivantes : l'harmonisation des comptes nationaux et des IPC, les statistiques du commerce extérieur, la coordination statistique, les stratégies de développement de la statistique, le suivi des indicateurs de pauvreté et des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), la connectivité, et, d'une façon générale, la diffusion de données.

3.1 Harmonisation des comptes nationaux et des IPC

Sur la base du rapport d'une étude réalisée en 2001 avec l'assistance technique d'AFRISTAT, un plan d'action pour l'harmonisation des comptes nationaux a été adopté en janvier 2004 par les instances de la Communauté. L'objectif de ce plan d'action est à court terme d'harmoniser le contenu et la présentation des PIB à travers des méthodologies convergentes, afin de répondre aux besoins urgents de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques des Etats membres, et à moyen terme de mettre en œuvre le Système de Comptabilité Nationale de 1993 (SCN 93) dans les Etats membres de la Communauté. Les rapprochements méthodologiques ont été donc opérés de façon à s'approcher autant que possible des recommandations du SCN93. Pour les besoins de la présentation uniforme des comptes, une plateforme commune de la CEDEAO a été adoptée en décembre 2003.

Dans le souci de renforcer les capacités nationales en matière de comptabilité nationale et d'assurer la pérennité des travaux, les fonctionnaires en charge de l'élaboration des comptes nationaux et des prévisions macroéconomiques ont été appelés à servir eux-mêmes comme consultants pour la traduction des comptes dans la plateforme commune, sous la supervision des experts d'AFRISTAT, et à travers des missions d'appui et d'ateliers organisés à cet effet. Une attention particulière a été accordée aux pays à très faible système statistique. Dans ce cadre, des missions coordonnées des experts du Secrétariat Exécutif et d'AFRISTAT ont été envoyées dans les pays concernés pour rebâtir les comptes et mettre en place des capacités nationales. Cet exercice a pris – et continue de prendre – la forme à la fois de formation et d'équipement des structures nationales. Le cadre des PIB harmonisés (plus comparables), une fois adopté, fera l'objet en 2006 de vulgarisation et de formation aux niveaux national et régional.

Comme pour les comptes nationaux, un plan d'action pour l'harmonisation des IPC dans les Etats membres de la CEDEAO a été adopté en janvier 2004. Dans ce domaine également, et conformément aux besoins pressants du fonctionnement du mécanisme de surveillance multilatérale et aux exigences méthodologiques en la matière, le plan d'action a consisté également en des actions de court et de long terme. Dans le court terme, il s'agit de corriger en contenu et en présentation, suivant des méthodes convergentes, les IPC couramment calculés, tandis que dans le moyen terme sera mis en place un programme d'harmonisation véritable, fondé sur des données de base consistantes.

Les services des fonctionnaires en charge de l'élaboration des IPC ont été utilisés pour la traduction des IPC dans la plateforme commune, sous la supervision et l'assistance technique des experts d'AFRISTAT. Cet exercice prend la forme à la fois de formation et d'équipement des structures nationales, avec une attention particulière aux pays à très faible système statistique. Le cadre des PIB harmonisés (plus comparables), une fois adopté, fera l'objet en 2006 de vulgarisation et de formation aux niveaux national et régional.

3.2 Statistiques du commerce extérieur

Pour des raisons évidentes, les statistiques du commerce extérieur ont depuis longtemps retenu l'attention des autorités de la Communauté, accompagnant ainsi les programmes prioritaires d'intégration commerciale. Ainsi, les statistiques du commerce extérieur des pays membres sont aujourd'hui encore élaborées sur la base d'un cadre douanier et statistique adopté dans les années 1980. Le SYstème DOuanier Automatisé (SYDONIA) et le logiciel EUROTRACE avaient à cet effet été développés avec l'assistance de la CNUCED et de la Commission européenne, et constituent encore les outils généralisés de traitement des documents douaniers et des données statistiques du commerce extérieur, respectivement. De plus, un mécanisme permanent de maintenance et formation, constitué d'experts informaticiens et de statisticiens spécialisés, a également été mis en place par le Secrétariat Exécutif. Des versions évoluées de ces divers outils sont en cours d'installation dans les Etats membres. Une mise à jour du cadre douanier et statistique vient d'être entreprise ; le nouveau cadre sera soumis pour adoption courant 2005.

3.3 Coordination statistique

En sus du cadre régulier de concertation des Directeurs de statistique de la CEDEAO (sous la forme de réunions bi-annuelles), la coordination statistique aux niveaux national et communautaire est au centre du programme statistique régional 2006-2010. Elle est associée au renforcement du cadre juridique des activités statistiques, ainsi qu'à la formulation ou la

mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique. A cet effet, le Secrétariat Exécutif développe une coopération active avec PARIS21. Des activités de même nature figurent également au programme des actions exécutées par le projet d'assistance statistique des Nations, notamment sous forme d'ateliers régionaux de planification des activités statistiques et des relations utilisateurs-producteurs, ainsi que de diffusion des données. D'autres axes du même projet concernent la connectivité des services nationaux de statistique. Mais la connectivité constitue aussi le domaine d'intervention d'autres partenaires (projet ECOSTAT de la Commission Européenne) et fait partie des priorités du Secrétariat Exécutif, tout comme d'ailleurs les capacités de diffusion de données, assortie d'un environnement adéquat de promotion de bases de données adaptées à l'environnement spécifique des Etats membres, en utilisant en particulier le cadre d'une assistance de la France.

Suivi des indicateurs de pauvreté et des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)

Le Secrétariat Exécutif réalisera courant 2006 une publication régionale sur les statistiques de pauvreté, avec l'assistance de la Division Statistique des Nations Unies. Elle offrira l'occasion de faire le point des activités relatives au suivi des indicateurs de pauvreté en Afrique de l'Ouest et examinera les mécanismes possibles de leur amélioration et de leur harmonisation. A cet effet, elle s'appuiera sur le manuel des statistiques de pauvreté que la Division Statistique des Nations Unies est en train de finaliser. Les statistiques de l'environnement feront aussi l'objet d'une publication similaire, pendant que des plans d'actions sont en cours d'élaboration pour la promotion des statistiques de l'environnement et de l'énergie. En vue de la formulation de ces divers plans d'action, des ateliers régionaux sur les statistiques de pauvreté, de l'environnement et de l'énergie ont été organisés dans le cadre de l'assistance statistique des Nations Unies.

Les systèmes statistiques nationaux affectés par la guerre

Dans le souci de relancer les activités statistiques des pays affectés par la guerre, notamment le Libéria et la Sierra Léone, le Secrétariat Exécutif a entrepris la formulation de programmes nationaux de développement statistique dans ces pays. Cette action a été initiée dans le cadre du projet ECOSTAT. L'exécution de ces programmes sera suivie dans le cadre du programme statistique régional.

4. Conclusion

De ce qui précède, il transparaît qu'un certain nombre de chantiers ont été initiés pour le développement statistique de la région, notamment en ce qui concerne les capacités de diffusion de données ainsi que l'harmonisation et le coordination statistiques. Ces efforts ont cependant besoin d'être soutenus et consolidés. Le Secrétariat Exécutif est conscient de la nécessité d'accroître son financement propre, mais en même temps, il lance un appel solennel à la communauté des partenaires afin qu'elle accompagne le processus de façon adéquate et conséquente.